

Avis technique

Wattwiller 1500

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Wattwiller
	Date de la demande	Octobre 2012
	Marque commerciale	Wattwiller 1500
	Marché	Eau
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Bouteille de forme cylindrique
	Couleur(s)	Bleu clair
	Dimensions (L x l x h)	-
	Contenance, volume	1,5 L
	MATERIAUX	
	Corps	PET vierge
	Système de fermeture	Bouchon plastique PEhd
	Etiquette/Encre/Colle	Etiquette OPP opaque blanc sur-laquée mate et brillante
	FLUX DE RECYCLAGE	
Flux PET clair		
OBJET DE LA DEMANDE		
Etude de comportement au tri optique des étiquettes présentant un marquage gris pantone sur-laqué, en remplacement des encres métallisées initialement utilisées.		

PRE-REQUIS

Cet avis s'inscrit dans le projet de modification de l'étiquette utilisée jusqu'à présent par le Demandeur.

Pour la première version de bouteille Wattwiller 1500, si les composants de cette bouteille ne posaient pas de problème technique au cours du procédé de régénération du PET clair, la majorité des bouteilles était cependant éliminée en amont du recyclage, du fait de la présence d'encre métallisée sur l'étiquette détectée au tri optique.

Dans le cas de la nouvelle bouteille, les pigments métalliques utilisés pour l'impression de l'étiquette OPP ont été remplacés par une encre gris pantone sur-laquée. Le comportement au tri optique de cette nouvelle étiquette a donc été testé sous différents capteurs à métal, la brillance liée au laquage pouvant entraîner par erreur, l'éjection des bouteilles nouvellement étiquetées.

RESULTATS DE L'ETUDE ET CONCLUSIONS

En centre de tri optique, quel que soit le type de capteur métal utilisé, les bouteilles porteuses de la nouvelle étiquette ne sont pas détectées et donc non éjectées par la machine.

Par conséquent, le COTREP est favorable à ce type d'étiquettes OPP sur-laquées, du fait de leur compatibilité avec les conditions industrielles disponibles.

Néanmoins, en centre de tri manuel, du fait de l'analogie visuelle existant entre les deux types d'étiquettes et de l'historique de ces emballages en tant que perturbateurs, des erreurs pourraient se produire et les nouvelles bouteilles, être écartées du flux. Une communication auprès des agents de tri pourrait donc être réalisée afin de les informer de la nouvelle recyclabilité de tels emballages.

Fait à Paris, le 11 février 2013.

Le COTREP
Maryon GINISTY



Vincent COLARD



Tristan BRUNIN

